

Vivre et vieillir dans la dignité et le respect

Des personnes âgées avec une perte d'autonomie importante, connaissent en fin de parcours de leur vie, aux seuls motifs économique et financier, un sacrifice délibéré, un scandaleux non-dit.

Accepter de faire des choix budgétaires, des priorités, conduit aux renoncements éthiques : jusqu'où ? Aujourd'hui les personnes âgées et demain, Qui ?

Comment accepter qu'un-e retraité-e, au motif de son âge ne puisse accéder aux soins de spécialités ?



Etat des lieux ...

► L'espérance de vie à la naissance : **79,3 ans** pour les hommes, **85,4 ans** pour les femmes

INSEE, estimations population et statistiques-
Etat civil, 2017

► **1,26 million de bénéficiaires ont perçu l'APA* en 2016**

*Allocation Personnalisée d'Autonomie
DGFIP direction générale des Finances publiques

► **Répartition de l'APA :**
• **748 000 à domicile et**
• **517 000 en établissement**

DREES, enquêtes Aide sociale 2015

► **600 417 places pour personnes âgées dépendantes** (y compris en accueil temporaire) **7 428 EHPAD en 2016.**

DREES, Statiss 2016

... pour prendre la mesure de la situation

► **2012** : 1,2 million de personnes âgées dépendantes > 2040 : 2 millions

► **2018** : 4 ans durée moyenne de perception de l'APA
> 2040 : 6 ans

► **2018** : état de dépendance 25 %
> 2040 : 36%

Depuis trop longtemps, la vie des retraité-es en perte d'autonomie est intolérable, leur parole confisquée !

Celle des personnels aussi !

Dans les Maisons de retraite ou à domicile :

80% de femmes exercent dans ce secteur avec une précarité massive une insuffisance des qualifications et des effectifs, ne permettant pas de répondre aux besoins de nos aîné/es dont 91% des femmes.

Des conditions de travail difficiles exposant les personnes âgées à la maltraitance que dénoncent les syndicats : « **Des cadences de travail insupportables, diminution du personnel et augmentation de la charge de travail, comment bien prendre soin des autres quand nous sommes maltraités nous-mêmes ?** »

Épuisement des aidant/es familiaux à 90% des femmes, en activité ou retraitées : Selon les syndicats, 30% des aidants « retraité/es - enfants » décèdent avant « leurs parents-retraités. »

Perte d'autonomie :

Propositions pour répondre à cet enjeu de société ...

Pour les communistes, il est temps d'engager un nouveau progrès social pour la France : prolonger les conquêtes sociales du siècle dernier qui font toujours la force de notre modèle social et construire les nouvelles avancées sociales qui permettront de répondre aux enjeux du XXIème siècle.



Création :

D'emplois statutaires sur la base de 1 salarié/e par personne âgée, de paramédicaux, aides-soignant-es, médecins dans une filière gériatrique

D'un grand service public de santé de proximité : aide à domicile, de maisons de retraite médicalisées, d'Hospitalisations A Domicile (HAD), de Centres de santé, d'ouverture d'Unités de Soins de Longue Durée, d'unités pour recevoir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer...

De pôles publics départementaux de l'autonomie structurés au plan national **pour garantir l'égalité territoriale**, dans une forme à définir (Agence, établissement public...)



Formation :

Plan de formations : d'infirmier/es et d'aides soignant/es avec la suppression du numerus clausus pour les étudiants en médecine



Le point central du financement :

Financement solidaire à 100% par la sécurité sociale : prélèvement sur les richesses produites par le travail, développement de l'emploi, salaires...

Redonner à l'hôpital public les moyens nécessaires dont la suppression de la T2A [Tarification A l'Activité]

Suppression des restes à charge pour les familles

Pour les revenus financiers : Contribution supplémentaire ainsi que pour les entreprises, banques et assurances ; **Rétablissement de l'ISF** (3 milliards supprimés dans le budget 2018) et **suppression de la CSG**

Revalorisation du taux de cotisation dite patronale.

Pour les personnes en situation de handicap : taxe prélevée à la source pour les employeurs qui ne respectent pas la loi par la majoration de cotisations sociales.

Pour les départements : Remboursement de la dette de l'Etat APA- PCH [Allocation Personnalisée d'Autonomie/Prestation de Compensation du Handicap], **Dotations** de compensation de l'Etat, indexée sur leur dépense annuelle réelle.